

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
VEYRIERES - Commune

Séance du mardi 11 novembre 2025

Délibération N° DE_035_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	6	8
Date de la convocation : 05/11/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze novembre deux mille vingt-cinq, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE.

Présents : Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Stéphanie CUEILLE

Représentés : Nicolas LACHAZÉ représenté par Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX représenté par Marie-Pierre BABUT

Absents et Excusés : Cécile Mommelier, Didier CHAMBON, Chantal GAY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Pierre BABUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Achat d'un abri bus au Mas

Madame Catherine MAISONNEUVE, Maire de Veyrières, informe l'Assemblée que des parents d'élèves sollicitent la commune afin d'obtenir l'installation d'un abribus au lieu-dit Le mas.

Il est précisé que plusieurs enfants attendent le bus scolaire à cet emplacement de la commune.

Mme Le Maire propose différents abribus avec différents tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'acheter un abribus en bois auprès de la Société COMAT ET VACO, le coût d'achat de l'abri bus de dimension 200X200, H220cm s'élève à 2161 €, HT, et demande à Mme Le Maire de procéder aux mesures de la mise en place de cet abribus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Catherine MAISONNEUVE
Président de séance



Madame Marie-Pierre BABUT
Secrétaire de séance

